



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire**

Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résumé

Dans sa résolution 68/238, l'Assemblée générale a invité à poursuivre et à consolider les actions visant à aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice et a demandé que le soutien apporté par les organismes des Nations Unies à ces États soit renforcé pour les aider à faire face aux nombreux obstacles, existants et nouveaux, qui freinent leur développement durable. L'Assemblée a décidé que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement servira de cadre permettant de renforcer les partenariats constructifs existants et d'instaurer d'autres partenariats novateurs et concrets au service du développement durable des petits États insulaires en développement. Le présent rapport vise à présenter aux États Membres une mise à jour sur l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice ainsi que sur les préparatifs de la Conférence.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 juin 2015).

** A/69/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/238, l'Assemblée générale a été consciente des difficultés et des besoins particuliers des petits États insulaires en développement, dont bon nombre ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

2. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé son engagement de prendre d'urgence des mesures concrètes pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, notamment en poursuivant la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹ et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement², et a souligné qu'il est urgent de trouver, de manière concertée, de nouvelles solutions aux principaux problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement afin de les aider à maintenir la dynamique créée par la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice et à assurer un développement durable.

3. Dans sa résolution 68/238, faisant suite à la résolution 67/207 dans laquelle elle a réaffirmé la décision de convoquer en 2014 la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, l'Assemblée générale a défini les modalités des activités préparatoires et de la Conférence proprement dite, réaffirmé que la Conférence adoptera un document politique concis, ciblé, prospectif et axé sur l'action, décidé de créer le Bureau du Comité préparatoire, organisé les réunions du Comité préparatoire et prié le Secrétaire général d'apporter tout le soutien voulu aux travaux du Comité intergouvernemental de la Conférence et à la Conférence proprement dite et d'assurer la coopération interinstitutions, la participation effective et l'harmonisation de l'action des organismes des Nations Unies ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources, pour que la Conférence puisse atteindre ses objectifs.

4. Le présent rapport expose les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 68/238. Les organismes compétents des Nations Unies, dont les commissions régionales, ainsi que les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, les grands groupes et les États Membres ont été consultés lors de son établissement³.

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. 1, résolution 1, annexe II.

² *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

³ Des apports ont été reçus du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Commonwealth et des Gouvernements japonais, mexicain, marocain, néo-zélandais et russe.

De la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

Recensement des objectifs de la Conférence pendant les activités préparatoires

5. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro, la communauté internationale a pris note des problèmes auxquels les petits États insulaires en développement continuent de faire face, en raison de leur situation particulière et des difficultés qu'ils rencontrent dans l'application de la Stratégie de Maurice.

6. Compte tenu de ces défis, la Conférence, consciente « qu'il est indispensable de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées pour résoudre les problèmes en matière de développement durable auxquels les petits États insulaires en développement font face » a demandé dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », « qu'une troisième Conférence internationale consacrée à ces États soit organisée en 2014 » (voir la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 180).

7. Après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions exposant les modalités des activités préparatoires et de la Conférence (voir résolutions 67/207 et 68/238), dans lesquelles elle a décidé :

a) Que la Conférence devrait i) évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice en se fondant notamment sur les rapports établis et les processus correspondants; ii) s'efforcer d'amener tous les pays à s'engager de nouveau à répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement, compte tenu des vulnérabilités qui leur sont propres, en adoptant des mesures concrètes et pragmatiques pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, notamment par la mobilisation de ressources et l'assistance à ces États; iii) identifier les nouveaux défis qui pourraient se poser et les perspectives qui pourraient se présenter pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que les moyens d'y répondre, notamment en renforçant les partenariats entre ces États et la communauté internationale; et iv) recenser les priorités du développement durable des petits États insulaires en développement pour en tenir compte, si nécessaire, lors de l'élaboration du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015 (voir résolution 67/207);

b) Que la conférence aura pour thème général « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats durables et véritables » et que la Conférence servira de cadre permettant de renforcer les partenariats constructifs existants et d'instaurer d'autres partenariats novateurs et concrets au service du développement durable des petits États insulaires en développement (voir résolution 68/238).

8. Le Gouvernement samoan a offert d'accueillir la Conférence et les activités préparatoires ont été guidées par les mandats énoncés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 67/207 et 68/238. Des réunions régionales, interrégionales et

mondiales ont été tenues pour se préparer à la Conférence, qui aura lieu à Apia, du 1^{er} au 4 septembre 2014.

9. La Conférence marquera le début de la prochaine étape du suivi et de la mise en œuvre des stratégies de développement durable des petits États insulaires en développement.

Recensement des priorités des petits États insulaires en développement aux niveaux régional et interrégional

10. À la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le document final de la réunion préparatoire interrégionale en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, intitulé « Cadre de coopération intégré des petits États insulaires en développement pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice », adopté par les petits États insulaires en développement, qui énonçait leurs priorités suite à des consultations régionales et interrégionales, a été distribué comme document de la Deuxième Commission (voir A/C.2/68/7, annexe II).

11. Les priorités énoncées par les petits États insulaires en développement aussi bien pour le document final de la troisième Conférence internationale que pour le programme de développement pour l'après-2015 étaient notamment les suivantes :

a) Il faudrait créer un environnement mondial propice qui appréhende les dimensions nationales et régionales et tienne compte de l'impératif de mettre intégralement en œuvre le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice et le document final de la troisième Conférence internationale;

b) La nécessité de prendre en compte les problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement, compte tenu de leur vulnérabilité structurelle particulière et persistante;

c) Il est nécessaire d'éliminer la pauvreté, de promouvoir l'égalité et d'instaurer un environnement durable;

d) Il importe de concilier, d'une part, l'impératif de disposer de terres agricoles, d'assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau et de répondre aux exigences du développement économique et social et, d'autre part, l'impératif de conserver les écosystèmes et de préserver la diversité biologique;

e) Il est urgent de s'attaquer à la crise sanitaire naissante causée par les maladies non transmissibles;

f) Il faut continuer, comme l'on s'y est engagé, d'accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables, à la faveur notamment du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durable et du Dispositif spécial d'appui aux petits États insulaires en développement qui y est prévu;

g) Il est nécessaire d'élaborer des indices de nature à mieux rendre compte de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et à les aider à adopter des politiques et stratégies éclairées afin qu'ils renforcent et préservent durablement leur résilience;

h) Il conviendrait de mettre en place un solide système de surveillance mondiale qui permettrait d'asseoir le principe de responsabilité à tous les niveaux et

de procéder, le moment venu, à l'analyse de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et du document final de la troisième Conférence internationale;

i) Les petits États insulaires en développement sollicitent en outre un concours spécialement à l'occasion des processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, notamment des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable;

j) Il est préconisé d'ériger le changement climatique en question transversale, conformément au principe qui veut que les pays agissent selon leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives;

k) Il convient de veiller à la salubrité, à la productivité et à la résilience des océans.

12. Les domaines prioritaires nécessitant une attention particulière étaient les changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans, la baisse de l'aide publique au développement et l'accès au financement et aux institutions financières, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les maladies transmissibles et non transmissibles, le chômage, la préservation des pratiques et du patrimoine culturels, le tourisme durable, la consommation et la production durables, la paix, la sécurité et la stabilité, la sécurité alimentaire, l'économie verte, les technologies de l'information et des communications, la biodiversité, la gestion des produits chimiques et des déchets, le développement social, les forêts, l'énergie durable, la réduction des risques de catastrophe, les mers et les océans.

13. Soucieux de tirer parti des différentes possibilités offertes, les petits États insulaires en développement ont recensé un certain nombre de facteurs qui les aideraient à relever ces défis, à savoir le financement, le renforcement des capacités, les transferts de technologies, la collecte et la gestion de données, les partenariats et la coopération technique, ainsi que le soutien institutionnel.

Évolution du thème du partenariat de la Conférence

14. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a insisté, dans son document final, sur le fait que le développement durable appelait d'urgence des mesures concrètes et ne pourrait se réaliser qu'à la faveur d'une alliance générale des peuples, des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé œuvrant tous ensemble à concrétiser l'avenir que nous voulions pour les générations actuelles et futures. Cette vaste alliance mentionnée dans le document final est une condition *sine qua non* pour que les petits États insulaires en développement puissent concrétiser leurs aspirations en matière de développement durable. À cet égard, la participation et un solide appui des petits États insulaires en développement et de leurs partenaires de développement sont de la plus haute importance.

15. Au cours des réunions préparatoires régionales et interrégionales de la troisième Conférence internationale, le thème du partenariat a pris une importance plus grande encore en tant qu'élément clef pour la poursuite du développement durable des petits États insulaires en développement. Comme indiqué dans le

document final de la réunion préparatoire interrégionale (voir A/C.2/68/7, annexe II, par. 4) :

« Afin de réaliser leurs objectifs de développement durable, les petits États insulaires en développement ont besoin de l'assistance de partenaires; aussi la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement aura-t-elle pour thème général : Des partenariats véritables et pérennes comme instrument du développement durable des petits États insulaires en développement. »

L'Assemblée générale a avalisé le thème de la Conférence dans sa résolution 68/238.

II. Mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

16. Les activités menées au niveau international en rapport avec la Stratégie de Maurice ont pour la plupart été centrées, au cours de l'année écoulée, sur la troisième Conférence internationale, mais il en est aussi qui ont été axées sur la mise en œuvre de cette stratégie.

17. Au cours du processus préparatoire de la troisième Conférence internationale⁴, les pays ont demandé qu'il soit donné pleinement effet aux engagements pris et qu'une stratégie soit définie afin de rapprocher les priorités nationales en matière de développement durable et le programme mondial de développement. Ils ont également appelé à instituer des mécanismes institutionnels destinés à faciliter la collaboration interrégionale et infrarégionale pour mener à bien des initiatives qui ont été proposées par le passé mais n'ont pas encore pris corps.

A. Efforts actuellement déployés par les États Membres parmi les petits États insulaires en développement

18. Soucieux de mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, plusieurs États Membres faisant partie des petits États insulaires en développement ont établi des plans nationaux de développement durable et ont cherché à renforcer les institutions en charge des domaines prioritaires.

19. Au Guyana, par exemple, la nouvelle stratégie de développement à faibles émissions de carbone lancée en 2013 porte plus spécialement, parmi les différents problèmes auxquels elle s'intéresse, sur la production d'énergie propre et la gestion durable des forêts.

20. La République des Palaos est la première nation insulaire à s'atteler à un projet qui entend mettre au point des plans de réaction et d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes à l'intention des chaînes nationales de radio et de télévision, dans le cadre d'un cours sur la gestion des situations d'urgence destiné aux médias, qui s'est achevé en juin 2014. La formation s'inscrit dans le cadre d'une initiative financée par le Programme d'assistance aux médias du Pacifique,

⁴ Voir le recueil des contributions au processus préparatoire, consultable à l'adresse suivante : www.sids2014.org/index.php?menu=1533.

dont l'exécution a été confiée au secrétariat du Programme régional du Pacifique pour l'environnement en partenariat avec le secrétariat de la Communauté du Pacifique.

21. Les îles Tonga, en partenariat notamment avec la Banque mondiale, ont arrêté une feuille de route décennale pour l'énergie renouvelable, dont le lancement a été annoncé en septembre 2013. La feuille de route charge le Gouvernement des Tonga de gérer de façon cohérente les fonds fournis par de multiples donateurs pour financer ses priorités nationales dans le domaine de l'énergie.

22. L'objectif de la politique énergétique des Seychelles (2010-2030) est d'arriver, à long terme, à recourir exclusivement à des sources d'énergie renouvelables. Un premier pas a été franchi dans cette direction, avec le lancement en 2013 du premier grand parc d'éoliennes sur l'île de Mahé. Situées à Port Victoria, ces installations se composent de huit turbines qui peuvent produire 6 mégawatts (soit 8 % de la demande totale de l'île de Mahé). Le projet, qui est financé par le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, a pour but de réduire les importations de pétrole, la pollution de l'air et les émissions de carbone; il devrait permettre d'alimenter en électricité plus de 2 100 habitations et de faire baisser la consommation de carburant d'environ 1,6 million de litres par an.

23. En 2014, le Gouvernement des Seychelles a lancé une initiative novatrice de conversion de la dette, l'idée étant d'obtenir l'annulation d'une partie de sa dette extérieure en échange de projets de conservation de zones marines et côtières en vue de renforcer la capacité de résistance de cette nation insulaire aux changements climatiques. L'initiative a été examinée par des représentants de haut niveau des ministères des finances et de l'environnement de Belgique, de France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, principaux créanciers bilatéraux des Seychelles.

24. En 2014, Maurice a été choisie pour être l'un des pays pilotes du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, une initiative qui intéresse quatre entités des Nations Unies : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). L'objectif est ici de proposer toute une série de services visant à promouvoir une économie verte, qui donneront aux pays concernés la possibilité de faire évoluer leurs structures économiques pour qu'elles puissent répondre aux besoins croissants et aux défis du XXI^e siècle. Dans ce contexte, le Comité directeur du projet « Maurice île durable » a organisé une réunion spécialement consacrée à l'élaboration d'un plan d'action pour une économie verte à Maurice.

25. La mise en chantier du plan d'action politique et stratégique dont est assorti l'initiative « Maurice île durable » a été rendue publique en 2013 et approuvée par la Commission chargée du projet en 2014. Ce plan s'articulera dans un premier temps autour de cinq grands axes : l'énergie, l'environnement, l'emploi/l'économie, l'éducation et l'équité. Quelque 130 projets et/ou activités seront déployés à cet effet à court, moyen et long terme en vue d'assurer la cohérence et de renforcer les actions déjà engagées en introduisant de nouvelles idées pour améliorer le développement durable.

26. Au siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il a été noté, à la sixième réunion du Comité consultatif technique du mécanisme de coordination régionale pour la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement, réunion consacrée à l'examen des progrès accomplis en ce sens, que des avancées étaient intervenues dans la région des Caraïbes dans les domaines du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, de l'environnement et des catastrophes naturelles, de la gestion des déchets, de la santé et des ressources (littoraux et zones côtières, eau douce, énergie, biodiversité), mais que les progrès étaient moins marqués s'agissant des transports et des communications, des sciences et des technologies, de l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés, de la production et de la consommation durables, des environnements nationaux et régionaux porteurs, de la gestion du savoir, de la culture, du développement des sciences et du transfert de technologies, ainsi que de la gouvernance nationale et internationale.

27. Dans le Pacifique, certaines activités ont pris la forme de projets de coordination régionale ou d'actions bilatérales avec des institutions et des partenaires de développement. Le Bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les pays insulaires du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont ainsi collaboré avec diverses instances gouvernementales et organisations non gouvernementales au Vanuatu pour apporter leur appui à des programmes communautaires visant à doter le pays de capacités de résistance et d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

28. Au niveau local, le Bureau de l'UNICEF pour les pays insulaires du Pacifique a lancé, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports des Tuvalu et le Ministère des affaires étrangères et du commerce du Gouvernement australien, une initiative conjointe en faveur de l'éducation pour tous dans les Tuvalu; le projet, qui a démarré en 2012 et s'achèvera en 2015, met l'accent sur l'équité et a déjà abouti à des innovations telles que l'octroi de subventions, à une amélioration générale de l'efficacité et de l'efficience du système éducatif, ainsi qu'à une plus grande appropriation de ce dernier par tous les acteurs clefs.

29. Le PNUE travaille avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le secrétariat du Programme régional du Pacifique pour l'environnement et le Conseil municipal de Lami à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation fondée sur les écosystèmes pour la ville côtière de Lami, aux Fidji. Une évaluation de la vulnérabilité et une analyse des coûts et avantages de différentes options qui s'offrent à la ville pour son adaptation ont ainsi été réalisées en comparant plusieurs approches fondées sur les écosystèmes (restauration de la mangrove) ou sur l'ingénierie (construction d'une digue maritime).

30. La dixième Réunion des ministres de la santé du Pacifique, organisée conjointement par le Ministère de la santé du Samoa, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et l'Organisation mondiale de la Santé, s'est tenue du 2 au 4 juillet 2013 à Apia. De nombreuses mesures ont été envisagées pour prolonger les actions engagées en vue d'atteindre l'objectif « Iles saines »; il a ainsi été question de faire des îles du Pacifique une zone sans tabac et de mettre en place des

mécanismes de responsabilisation régionaux et nationaux pour lutter contre les maladies non transmissibles.

31. Consciente que la pêche est d'une importance fondamentale pour la région des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique s'est félicitée de l'annonce faite par l'Australie le 1^{er} août 2014 au quarante-cinquième Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenu aux Palaos, de l'octroi d'une enveloppe d'un montant de 9,6 millions de dollars australiens en faveur de ce secteur. Le financement, qui s'étalera sur quatre ans, est plus particulièrement destiné à contribuer au développement de la pêche côtière. La Communauté du Pacifique joue un rôle clef dans les évaluations scientifiques de l'état des stocks régionaux de thonidés et de la situation de la pêche côtière dans chaque pays.

B. Partenaires de développement

32. Les partenaires de développement ont continué d'apporter leur soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Les activités indiquées ci-après pour quelques pays pris à titre d'échantillon ne sont que quelques exemples des progrès qui ont été réalisés par certains partenaires de développement des petits États insulaires en développement ces dernières années.

Japon

33. La sixième Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique s'est tenue à Nago, sur l'île d'Okinawa (Japon), les 25 et 26 mai 2012. Elle avait pour slogan : « Nous sommes des îliens – Pour des liens (kizuna) plus forts dans le Pacifique ». Les dirigeants participants ont déterminé les cinq piliers de la coopération pour la période allant de 2012 à 2015 : a) intervention en cas de catastrophe naturelle; b) environnement et changements climatiques; c) développement durable et sécurité humaine; d) échanges entre les peuples; e) questions relatives aux océans.

34. Le Japon s'est également engagé à verser des subventions à huit pays (le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Suriname) dans le cadre d'un partenariat sur les changements climatiques avec les pays des Caraïbes qui a pour but d'aider ces derniers à mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des politiques relatives aux changements climatiques et à favoriser le transfert de technologies relatives à l'atténuation et à l'adaptation.

Mexique

35. Le Mexique, par le biais de sa Commission nationale des forêts, a fourni du germoplasme pour le programme de reboisement des microbassins de Kenscoff et de Furcy en Haïti en 2012.

36. Le projet de renforcement de l'infrastructure des données géospatiales dans les Caraïbes a été lancé officiellement en avril 2014, lors du sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États des Caraïbes, qui s'est tenu à Mérida (Mexique). Ce projet entend contribuer à mettre en place un réseau régional d'infrastructures géospatiales et nécessitera pour ce faire la réalisation de diagnostics, un renforcement des capacités et la fourniture de matériel.

Maroc

37. Dans le contexte de l'action des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, le Maroc a axé son appui sur l'éducation en offrant des bourses d'enseignement et en formant des professionnels en matière de douanes, de transport, de pêches, de sécurité et de journalisme. Il a également participé à une coopération culturelle et technique portant sur les initiatives de coopération dans le domaine de l'eau.

38. Dans les Caraïbes, le Maroc a octroyé des bourses et des séances de formation dans des domaines comme la santé, l'agriculture, l'eau et l'électricité, les transports, le commerce et le tourisme.

39. Dans le Pacifique, le Maroc met principalement l'accent sur la coopération technique pour ce qui est des droits de l'homme, de la pêche et de l'industrie des phosphates ainsi que sur la formation professionnelle.

Nouvelle-Zélande

40. Dans le cadre des investissements dans les énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne ont organisé conjointement, en mars 2013, le Sommet du Pacifique consacré à l'énergie. Ce sommet a servi de catalyseur pour étendre à la région Pacifique le programme de la Nouvelle-Zélande en matière d'énergies renouvelables.

41. La Nouvelle-Zélande a également décidé d'élargir sa coopération avec les Caraïbes, l'Amérique et l'Afrique, en vue de fournir une assistance technique dans le domaine des énergies renouvelables.

Fédération de Russie

42. La Fédération de Russie a entrepris d'accroître son assistance technique, financière et en nature aux petits États insulaires en développement. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre des projets visant à améliorer la capacité de ces États dans des domaines tels que le développement économique et social, la modernisation des infrastructures matérielles, l'administration, l'éducation, la santé, la culture et les sports, et le relèvement au lendemain de catastrophes.

43. La coopération dans le domaine de l'éducation s'intensifie également. Il a été décidé d'admettre 20 diplomates issus de petits États insulaires en développement du Pacifique aux stages de perfectionnement dispensés à l'Académie diplomatique du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Émirats arabes unis

44. Les Émirats arabes unis ont accueilli le premier Sommet de l'économie bleue, une conférence ministérielle tenue les 19 et 20 janvier 2014 dans le cadre de la Semaine de la viabilité d'Abou Dhabi. Cette réunion avait pour objectif de débattre des moyens d'utiliser l'économie bleue comme levier pour donner au développement des petits États insulaires en développement et des États côtiers une orientation plus durable, dans le prolongement du consensus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il s'agit d'une étape importante dans la

démarche consistant à établir des plans directeurs pour soutenir le passage au développement durable des petits États insulaires en développement et des régions côtières.

Union européenne

45. L'Union européenne et la Nouvelle-Zélande ont accueilli le Sommet sur l'énergie dans le Pacifique en 2013, coparrainé par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et l'Agence australienne pour le développement international. Ce Sommet a été l'occasion pour les dirigeants de pays insulaires du Pacifique de présenter leurs plans et objectifs en matière d'énergie et de demander l'appui des donateurs et du secteur privé.

46. En février 2013, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a annoncé qu'il mettait en œuvre, grâce à des fonds de l'Union européenne, un projet de renforcement des services clefs offerts aux agriculteurs des Fidji afin d'atténuer les effets de la restructuration économique et sociale de l'industrie sucrière du pays. Il aidera les producteurs de sucre à mettre à profit les terres actuellement sous-utilisées. En outre, le même mois, le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique a lancé un site Web remodelé consacré au financement de la gestion durable des sols. Ce site facilitera l'échange de données sur les modalités de financement de ce type d'activité dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, nombre desquels sont également des petits États insulaires en développement.

47. En mai 2013, le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud a annoncé qu'il avait conclu un accord de contribution de 7,85 millions d'euros avec l'Union européenne pour s'attaquer à la question des déchets dangereux dans la région du Pacifique. Les activités visées par cet accord portent sur les déchets électroniques et médicaux et sur l'amiante. Également en mai 2013, l'Union européenne a déclaré qu'elle avait dépassé sa contribution annoncée en fournissant sans délai plus de 7,3 milliards d'euros (soit environ 9,5 milliards de dollars) aux pays en développement pour financer l'action climatique.

C. Système des Nations Unies

48. Les organismes du système des Nations Unies ont mené de nombreuses activités pour mieux appliquer la Stratégie de Maurice. Quelques exemples sont présentés ci-après.

49. Les petits États insulaires en développement ont souligné que leurs caractéristiques propres ainsi que les situations d'urgence et les problèmes particuliers auxquels ils faisaient face devaient être pris en considération, que leur admissibilité à l'aide internationale devait être évaluée et que leur système statistique de collecte et de suivi des données devait être renforcé. Les trois principales publications du Département des affaires économiques et sociales concernant les petits États insulaires en développement illustrent ces questions sous des angles différents. L'édition 2014 du *World Statistics Pocketbook* compile les principaux indicateurs sociaux, économiques et environnementaux, qui forment un cadre d'évaluation quantitative de la situation de chaque État en matière de développement. L'ouvrage *Trends in Sustainable development: small island*

developing States pour 2014 met en lumière la vulnérabilité des petits États insulaires en développement ainsi que leur évolution récente en matière de développement durable. Une planche murale consacrée à la population et au développement des petits États insulaires en développement, mise à jour selon les informations de 2014, présente les données les plus récentes disponibles pour 16 indicateurs démographiques et caractéristiques environnementales et économiques des populations de ces États et sera distribuée à titre de contribution à la troisième Conférence internationale.

50. Le dispositif d'analyse destiné aux profils nationaux en matière de vulnérabilité et de résilience a été élaboré par le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales, à l'issue de consultations d'experts, dans le cadre du projet de la Commission de l'océan Indien consacré aux îles qui est financé par l'Union européenne. En 2014, les Seychelles et Maurice ont été les premiers pays à tester le profil en matière de vulnérabilité et de résilience, qui permet de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par les petits États insulaires en développement dans la lutte contre la vulnérabilité grâce à une méthode en cinq étapes qui commence par des études visant à déterminer le niveau de référence et amène chaque pays à mettre au point son propre profil.

51. Pour tenter de prendre en charge plus efficacement les vulnérabilités et les besoins des petits États insulaires en développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a mené des études et analyses axées sur les directives et consacrées au renforcement de la résilience dans le but de réduire les handicaps structurels, d'améliorer la spécialisation économique et de fournir des services consultatifs sur les questions relatives au commerce multilatéral et sur le retrait des petits États insulaires en développement de la liste des pays les moins avancés afin qu'à terme ces États bénéficient d'une attention particulière de la part des partenaires de développement.

52. Une maîtrise en développement durable des petits États insulaires en développement en ligne a été élaborée conjointement par les membres du Consortium des universités des petits États insulaires et lancée en 2014. Cette collaboration a été facilitée par le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales, avec l'aide de l'Espagne. Dans le prolongement de ce succès, les membres du Groupe ont mis au point un programme conjoint de recherche qui est enregistré dans le répertoire des partenariats de la troisième Conférence internationale.

53. L'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, le Ministère fédéral des Affaires européennes et internationales de la République d'Autriche et l'ONUDI ont conclu en 2014 un partenariat visant à mettre en place un réseau de centres régionaux pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les petits États insulaires en développement. Le Gouvernement autrichien s'est engagé à financer la mise en place et la première phase des activités de ces centres dans les Caraïbes, l'océan Indien et le Pacifique, et à apporter son soutien aux îles africaines par l'intermédiaire du centre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce partenariat est axé sur l'efficacité énergétique et sur l'aide à la promotion des sources d'énergie renouvelables.

54. L'Organisation mondiale du commerce et le Gouvernement français ont organisé conjointement une conférence sur le développement durable du tourisme

des îles, qui s'est tenue du 11 au 13 septembre 2013 à La Réunion (France). Cette conférence portait sur la compétitivité, la viabilité, les difficultés et vulnérabilités particulières des îles ainsi que sur les exemples de mesures pertinentes. Elle avait pour objet de s'attaquer à une série de questions pertinentes pour les destinations insulaires allant de la compétitivité et des perspectives de viabilité au recensement des difficultés et vulnérabilités particulières et exemples de mesures pertinentes. Ses conclusions devraient être utiles aux autorités nationales en charge du tourisme, aux destinations concernées et à la communauté internationale puisqu'elles constituent une contribution à la troisième Conférence internationale.

55. En 2014, le PNUD a publié un rapport intitulé « Financing recovery for resilience: enhancing the coverage, capitalization and coherence of pooled financing mechanisms for recovery to strengthen synergies between humanitarian, development and climate finance » établi par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Ce rapport souligne que les trois types de financement (le financement de l'action humanitaire, le financement du développement et le financement de l'action climatique) sont parfois fournis indépendamment les uns des autres aux pays fragiles et touchés par un conflit, ce qui réduit l'efficacité des fonds et augmente le risque de lacunes.

56. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, a organisé une réunion d'experts sur l'importance des sciences et technologies marines pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue en mai 2014.

57. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a appuyé dans les différentes régions divers projets visant à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire, y compris une initiative de promotion de l'élevage familial dans les Caraïbes ou une expérience d'école pratique d'agriculture à Sainte-Lucie. Un autre projet axé sur les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale et du Pacifique visait à renforcer l'efficacité et la viabilité des pêches thonières et à préserver la diversité biologique par une approche respectueuse de l'écosystème.

58. En avril 2014, le PNUE a lancé son projet de renforcement des capacités visant à favoriser l'adaptation respectueuse des écosystèmes des collectivités côtières des petits États insulaires en développement aux changements climatiques. Ce projet aidera les petits États insulaires en développement des Caraïbes et d'Afrique à mettre au point et à appliquer des stratégies novatrices d'adaptation afin de consolider la résilience des écosystèmes côtiers tropicaux face aux changements climatiques et de maintenir les bienfaits des écosystèmes à long terme pour réduire la vulnérabilité des collectivités côtières.

59. Le Bureau de l'UNICEF pour les pays insulaires du Pacifique aide ces pays à rendre l'eau, l'assainissement et l'hygiène plus largement disponibles dans les collectivités rurales et péri-urbaines et dans les écoles; à renforcer les politiques, les stratégies, les capacités institutionnelles et la coordination entre les donateurs dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène; à développer les approches communautaires de l'assainissement afin d'éliminer la défécation à l'air libre et à

consolider la préparation aux situations d'urgence dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, comme le prévoient les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Il joue en outre un rôle moteur en tant que coordonnateur sectoriel régional pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en cas d'urgence par l'intermédiaire de son équipe du Pacifique pour l'action humanitaire.

60. L'Université de Gand et l'UNESCO ont contribué à encadrer la gestion des ressources naturelles dans les petits États insulaires en développement en organisant un atelier sur la télédétection à l'intention des responsables gouvernementaux et des universitaires de la Barbade, de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République dominicaine et de Trinité-et-Tobago qui s'est tenu à la Jamaïque en 2013. Il s'agissait de la première étape d'un nouveau projet visant à instaurer une collaboration entre les gouvernements et universités des Caraïbes et les agences spatiales afin de promouvoir l'utilisation de la télédétection dans la gestion de l'environnement.

61. Les Gouvernements de Cabo Verde et de Sao Tomé-et-Principe, en étroite coopération avec l'UNESCO, s'emploient à renforcer l'enseignement sur les questions relatives à l'eau en procédant à une révision des programmes pédagogiques et en mettant au point des ouvrages scolaires et des formations à l'intention des enseignants. À cet égard, Cabo Verde bénéficiera également dans les prochains mois d'un projet visant à approvisionner trois écoles en eau potable.

62. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis à jour son répertoire des organisations et des experts des Caraïbes en vue de consolider le programme d'assistance technique pour les petits États insulaires en développement, qui vise à renforcer la coopération interrégionale et intrarégionale entre ces États à travers l'échange de connaissances et la mise à profit des compétences de chacun.

63. Le 13 juin 2014, la Banque mondiale a organisé un dialogue de haut niveau sur la promotion du développement durable dans les petits États insulaires en développement qui s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence internationale. Ce dialogue a porté sur des domaines d'intérêt pour les petits États insulaires en développement, comme le renforcement de la résilience, la croissance pour tous et les nouveaux enjeux et perspectives relatifs à la gestion des océans, aux énergies renouvelables, aux changements climatiques, au développement humain et social et aux questions macroéconomiques. Les débats tenus dans ce cadre serviront de base à la manifestation parallèle sur la dette organisée conjointement par la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre de la troisième Conférence internationale.

D. Organisations intergouvernementales

Le Commonwealth

64. En 2013, le Commonwealth a élaboré son plan stratégique pour la période 2013-2017 et s'est fixé notamment pour objectif de renforcer la résilience des petits États et des États vulnérables qui en sont membres, dont la majorité sont des petits États insulaires en développement. Au titre de cet engagement à soutenir ces petits États insulaires en développement, il s'emploiera à plaider en faveur de politiques, règles et mécanismes internationaux qui répondent mieux à leurs stratégies de

développement et à leurs besoins en matière de résilience. Le programme de travail visera à :

- a) Élaborer un indice et un cadre de résilience révisés dont la communauté internationale pourra se servir pour soutenir les investissements et les financements destinés à renforcer la résilience des petits États;
- b) Formuler des propositions tendant à améliorer le financement du développement des petits États, en collaboration avec les principales organisations internationales et régionales;
- c) Appuyer l'action que mènent les États membres pour réaliser un développement durable.

65. Les activités menées dans ces domaines concernent notamment la recherche sur le renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement; les solutions aux problèmes d'endettement de ces États; la gouvernance des océans; le financement de l'action climatique et d'autres sources novatrices de financement; le commerce en tant que moteur de la croissance; les difficultés en matière de données. Ces activités de recherche servent de fondement à un programme de sensibilisation qui vise à diffuser les principaux messages au cours des grandes réunions et conférences internationales ainsi que des conférences organisées par le Commonwealth pour réunir les petits États insulaires en développement et leurs principaux partenaires de développement. Ces messages sont en outre diffusés par divers moyens de communication, y compris des publications.

Commission de l'océan Indien

66. La phase 1 du projet « Îles », qui est financé par l'Union européenne, a été achevée en juin 2014. Ce projet a donné plusieurs résultats concrets aux niveaux national et sous-régional, notamment : a) l'élaboration de profils en matière de vulnérabilité et de résilience, qui seront à terme diffusés dans divers média, notamment sur le site du Réseau des petits États insulaires en développement; b) la mise en place d'un mécanisme régional pour les récifs coralliens et les écosystèmes associés dans la région de l'océan Indien; c) le renforcement des capacités de financement de la protection contre les risques et la mise en place à cet effet des mécanismes proposés, qui sont adaptés à la région; d) le renforcement de l'institutionnalisation des outils destinés à soutenir les processus et la gouvernance en ce qui concerne les stratégies nationales de développement durable; e) la réalisation d'activités de sensibilisation, de communication et d'éducation visant à promouvoir le développement durable dans la région. La phase 2, qui doit commencer en août 2014, devrait être exécutée sur 18 mois.

III. Année internationale des petits États insulaires en développement

67. Par sa résolution 67/206, l'Assemblée générale a proclamé 2014 Année internationale des petits États insulaires en développement. Elle y a engagé tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à saisir l'occasion qu'offrirait la célébration de l'Année pour encourager la prise de mesures à tous les niveaux, notamment dans le cadre d'une coopération internationale, régionale ou sous-régionale, selon qu'il conviendrait, en vue

d'assurer le développement durable des petits États insulaires en développement. Le thème de l'Année internationale est sans précédent, étant spécifiquement axé sur un groupe d'États Membres.

68. De nombreuses manifestations et activités ont été organisées au cours de l'Année internationale. La liste de celles qui sont exposées dans le présent rapport n'est pas exhaustive.

A. Manifestations internationales

69. L'Année internationale des petits États insulaires en développement a été lancée en février 2014 sous les auspices de l'Assemblée générale, avant la première réunion du Comité préparatoire de la troisième Conférence internationale. La cérémonie d'ouverture a donné lieu à des spectacles culturels présentés par des petits États insulaires en développement des trois régions.

70. L'Alliance des petits États insulaires a désigné trois champions pour l'Année internationale, qui représentaient les trois régions et devaient contribuer à assurer la promotion de l'Année.

71. L'Organisation des Nations Unies a proclamé le 22 mai Journée internationale de la diversité biologique, l'objectif étant de susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des questions relatives à la biodiversité (voir résolution 55/201 de l'Assemblée générale). En 2014, Année internationale des petits États insulaires en développement, le thème de la Journée internationale de la diversité biologique, à savoir « Biodiversité insulaire », souligne l'importance de la protection de la diversité biologique et des moyens de subsistance durables pour les petits États insulaires en développement. La célébration de la Journée internationale en 2014 a été soutenue par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et par le Partenariat insulaire mondial.

72. La Journée mondiale de l'environnement a été célébrée le 5 juin 2014, en collaboration avec le PNUE. Elle avait pour thème « Élevez votre voix, pas le niveau de la mer ». Diverses manifestations ont été organisées à l'occasion de la Journée, notamment des campagnes de nettoyage, des journées « Allons au travail à pied », des opérations de récupération et de réutilisation du plastique, des expositions d'art, des campagnes de plantation d'arbres, des concerts, des récitals de danse, des « périodes sans lumière », des campagnes de recyclage, des campagnes sur les médias sociaux et différents concours à l'échelle mondiale, dans le même esprit que la célébration de l'Année internationale des petits États insulaires en développement.

73. Après la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale de l'océan a été célébrée le 8 juin 2014. Le premier concours de photographie à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan a été organisé et les résultats ont été proclamés le 9 juin 2014, coïncidant cette année avec le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

74. Une exposition sur l'Année internationale des petits États insulaires en développement se tiendra à l'occasion de la troisième Conférence internationale à Apia et comprendra entre autres des photographies de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO qui sont situés dans de petits États insulaires en développement, et des présentations artistiques de timbres de tous ces pays.

B. Manifestations régionales

Lancement dans les Caraïbes

75. L'Année internationale des petits États insulaires en développement a été lancée au niveau régional dans les Caraïbes le 24 avril 2014 à Kingston, à l'initiative de la CEPALC, au cours d'une cérémonie coparrainée par le PNUD et le Gouvernement jamaïcain. Le lancement a donné lieu à des spectacles par des troupes de danse, des percussionnistes et le steel band de l'Université des Antilles, ainsi que des déclamations de poésie. Le lancement a permis de célébrer les réalisations des petits États insulaires en développement des Caraïbes et d'exposer les talents culturels de leurs habitants.

Cinquième Festival mélanésien des arts et de la culture

76. À titre de contribution aux célébrations de l'Année internationale, le secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien a organisé une série de manifestations, qui se sont tenues du 30 juin au 3 juillet 2014 à Port Moresby. Celles-ci se sont déroulées dans le cadre du cinquième Festival mélanésien des arts et de la culture sur le thème de la célébration de la diversité culturelle. Avec l'appui de l'UNESCO, l'Association des musées des îles du Pacifique a organisé à l'intention des musées mélanésiens un atelier sur la lutte contre le trafic des objets culturels, qui s'est tenu les 7 et 8 juillet 2014 au Musée national et Galerie d'art de Papouasie-Nouvelle-Guinée à Port Moresby.

C. Manifestations nationales et locales

77. Le 28 avril 2014, Sao Tomé-et-Principe a accueilli un atelier sur le renforcement de l'éducation relative à l'eau au niveau scolaire, organisé par l'UNESCO, tandis que Singapour a financé une journée d'action écologique (Eco Action Day) le 5 juin, journée mondiale de l'environnement.

78. Aux Seychelles, les participants au quatrième carnaval international de Victoria, qui s'est tenu le 21 avril 2014, ont arboré le costume national ou traditionnel de chacun des petits États insulaires en développement. Différents groupes opérant en réseau au profit des petits États insulaires en développement, notamment le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, la Commission de l'océan Indien et le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud ont appuyé la manifestation par l'échange d'information et la création de canaux de communication entre petits États insulaires en développement.

79. À la Barbade, la célébration de l'Année internationale a été axée sur les célébrations annuelles qui se déroulaient dans le pays à l'occasion du Mois de l'environnement en juin. Elle a été conçue de manière à mettre l'accent sur les questions relatives aux océans et à la dégradation des terres. La manifestation a suscité des débats sur la promotion du développement durable dans le système éducatif et l'intégration du développement durable dans les programmes d'enseignement, en particulier au niveau secondaire.

IV. Préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

A. Travaux du Comité préparatoire

80. Les préparatifs de la troisième Conférence internationale ont constitué la principale activité de l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, en ce qui concerne la réalisation du développement durable des petits États insulaires en développement. La Conférence est importante aussi bien pour les États concernés que pour l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où elle s'emploiera à renouveler l'engagement politique à répondre aux vulnérabilités et aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement. L'on s'attend à ce qu'elle débouche sur un document final concis, bien défini, inscrit dans une perspective d'avenir et axé sur l'action, et à ce qu'elle soit l'occasion de tirer parti des partenariats fructueux existants et de forger de nouveaux partenariats innovants et concrets.

81. Dans sa résolution 68/238, l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence. Elle a également décidé que le Comité préparatoire tiendrait deux réunions et une réunion intersessions pour préparer la Conférence.

82. Les réunions du Comité préparatoire seraient consacrées notamment :

- a) À l'examen des objectifs et du thème de fond de la Conférence ainsi qu'aux questions d'organisation et de procédure, y compris le règlement intérieur, et à l'élection des membres du Bureau;
- b) À l'achèvement des préparatifs de la Conférence, y compris le document final;
- c) À la discussion des domaines thématiques visés dans le document final de la Conférence;

83. Le Comité préparatoire a mené des débats sur :

- a) L'accréditation des organisations non gouvernementales;
- b) Le règlement intérieur de la Conférence;
- c) Les dialogues multipartites de partenaires;
- d) Les manifestations parallèles et les activités préalables à la Conférence;
- e) Le Document final de la Conférence.

Partenariats

84. Les dialogues multipartites de partenaires à la Conférence doivent porter sur six domaines thématiques, à savoir, le développement économique durable; les changements climatiques et la gestion des risques liés aux catastrophes; le développement social dans les petits États insulaires en développement, la santé et les maladies non contagieuses, les jeunes et les femmes; l'énergie durable; les océans, les mers et la diversité biologique (marine et terrestre); l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets. Il a été convenu

que les dialogues se tiendraient en même temps que les séances plénières de la Conférence.

85. Il a également été convenu que les dialogues multipartites de partenaires se fonderaient sur des critères rationnels (SMART) qui, dans ce contexte, sont définis comme étant spécifiques aux petits États insulaires en développement; mesurables et vérifiables; réalisables et obligeant à rendre des comptes; axés sur les ressources et les résultats; fixant des délais de mise en œuvre et imposant la transparence à toutes les parties.

Manifestations parallèles

86. S'agissant des manifestations parallèles, plus d'une centaine de demandes avaient été reçues au 1^{er} juillet 2014. Plusieurs activités préalables à la Conférence étaient prévues, notamment un forum de la jeunesse, un forum des grands groupes, un forum de l'énergie renouvelable et un forum du secteur privé.

Document final

87. Le Comité préparatoire a également négocié le projet de document final, intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Samoa, la Voie à suivre) » (voir A/CONF.223/3, annexe). Ce document traite des questions suivantes :

- a) Croissance économique soutenue et durable, inclusive et équitable, avec un travail décent pour tous;
 - i) Modèles de développement pour la réalisation du développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires;
 - ii) Tourisme durable;
- b) Changement climatique;
- c) Énergies renouvelables;
- d) Réduction des risques de catastrophe;
- e) Mers et océans;
- f) Sécurité alimentaire et nutrition;
- g) Eau et assainissement;
- h) Modèles de transport durables;
- i) Consommation et production durables;
- j) Gestion des produits chimiques et des déchets, notamment des déchets dangereux;
- k) Santé et maladies non transmissibles;
- l) Égalité des sexes et autonomisation des femmes;
- m) Développement social;
 - i) Culture et sport;
 - ii) Promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger;

- iii) Éducation;
- n) Biodiversité;
 - i) Désertification, dégradation des sols et sécheresse;
 - ii) Forêts;
- o) Espèces étrangères envahissantes;
- p) Moyens de mise en œuvre, partenariats compris;
 - i) Partenariats;
 - ii) Financement;
 - iii) Commerce;
 - iv) Renforcement des capacités;
 - v) Technologie;
 - vi) Données et statistiques;
 - vii) Appui institutionnel aux petits États insulaires en développement;
- q) Priorités des petits États insulaires en développement pour le programme de développement de l'après-2015;
- r) Suivi et responsabilisation

B. Activités préalables à la Conférence

Forum sur les énergies renouvelables

88. Les coûts de l'énergie et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés ayant été cités comme étant des problèmes pour les petits États insulaires en développement, le forum sur les énergies renouvelables aura pour but de définir des stratégies permettant de transformer le secteur de l'énergie de ces pays grâce à des partenariats.

Forum sur les partenariats avec le secteur privé

89. Le forum sur les partenariats avec le secteur privé, qui doit se tenir à Apia, devrait servir d'instance propice à l'établissement de partenariats véritables et durables destinés à appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement, en particulier dans six secteurs et domaines thématiques. Ce forum facilitera également les échanges entre chefs d'entreprise et responsables gouvernementaux, l'objectif étant de renforcer les partenariats avec le secteur privé dans l'intérêt des petits États insulaires en développement et de faciliter la mise en commun de l'information et des pratiques optimales en usage dans ces États en ce qui concerne les politiques, programmes et pratiques visant à renforcer le secteur des entreprises et de l'industrie aux fins du développement durable.

90. Le forum devrait permettre d'obtenir les résultats suivants : dynamiser les engagements et renforcer les partenariats entre les acteurs du secteur privé des petits États insulaires en développement à l'échelle nationale et régionale, les gouvernements et la communauté internationale, en vue d'accroître le rôle joué par

le secteur privé dans le développement durable de ces États; recenser les mesures concrètes que les acteurs du secteur privé de ces États devront prendre en priorité, y compris les partenariats qui seront annoncés à de la troisième Conférence internationale; faciliter les échanges entre les chefs d'entreprise (aux niveaux national et international) et les dirigeants des petits États insulaires en développement en ce qui concerne les moyens de renforcer le rôle du secteur privé dans ces États et de favoriser les partenariats avec le secteur privé; et envisager la création d'un réseau mondial de chefs d'entreprise à cette fin.

C. Rôle des grands groupes

91. Les petits États insulaires en développement sont bien représentés au sein des grands groupes et des autres parties prenantes, autrement dit les organisations qui œuvrent de longue date sur le terrain dans des domaines tels que l'eau, la biodiversité, les changements climatiques et les maladies transmissibles, pour n'en citer que quelques-uns, en vue de remédier aux faiblesses des petits États insulaires en développement et de trouver les moyens d'intégrer le développement durable dans les pratiques gouvernementales et non gouvernementales. Conscient du rôle essentiel que jouent les grands groupes et les autres parties prenantes dans la région, le Département des affaires économiques et sociales s'est tout particulièrement attaché à faire de la Conférence l'occasion d'ouvrir un dialogue sur ces questions à l'échelon international.

92. En vue d'appuyer la participation de la société civile à ces mécanismes intergouvernementaux, les grands groupes et les autres parties prenantes ont créé un comité directeur destiné non seulement à défendre les principes d'auto-organisation, de transparence et de responsabilisation, mais également à leur permettre de partager leur savoir-faire régional de façon à veiller à la pertinence de toutes les activités prévues et à faire en sorte qu'ils puissent y participer dans toute la mesure possible. Le comité directeur est composé de représentants des neuf grands groupes et de deux représentants issus de chacune des trois régions comportant des petits États insulaires en développement.

93. Le comité directeur est chargé de :

- a) Fournir des orientations pour l'organisation du forum préalable à la Conférence à l'intention des grands groupes et des autres parties prenantes, notamment d'en désigner des intervenants et d'en élaborer le plan de travail;
- b) Faciliter les activités de sensibilisation dans chacune des régions comportant des petits États insulaires en développement, en plus des neuf grands groupes;
- c) Favoriser la participation aux réunions préparatoires et à la Conférence;
- d) Contribuer à faciliter les activités communes de sensibilisation et la définition des positions.

94. Le forum préalable à la Conférence à l'intention des grands groupes et des autres parties prenantes, qui se tiendra le 29 août 2014, servira d'instance de renforcement des capacités, sera l'occasion d'accueillir les nouvelles entités de la région qui participent au processus et permettra à des dirigeants expérimentés de la société civile de partager leurs expériences et de mettre en commun leurs

connaissances. Dans ses travaux, et notamment lors de l'établissement de l'ordre du jour du forum préalable à la Conférence, le comité directeur a accordé une attention particulière aux partenariats, et les grands groupes ont également mené d'autres activités préalables à la Conférence.

V. La place des petits États insulaires en développement dans le contexte plus large du développement durable

95. À la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, les États Membres s'intéresseront tout particulièrement à la mise en œuvre initiale des résultats de la troisième Conférence internationale, tout en établissant le programme de développement pour l'après-2015.

96. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a examiné un grand nombre de questions intéressant les préparatifs de la troisième Conférence internationale et la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En outre, les membres du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable se sont entendus sur un projet de document sur les objectifs de développement durable énonçant un certain nombre de buts et objectifs vivement préconisés par les États Membres qui sont des petits États insulaires en développement, et la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil économique et social, a été l'occasion pour les petits États insulaires en développement de débattre de questions d'importance cruciale. Après avoir mené à bien ses travaux, le 19 juillet 2014, le Groupe de travail ouvert a décidé, par acclamation, de présenter son rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session pour examen et suite à donner.

97. Ces activités, prescrites par le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ont permis d'accorder une large place aux problèmes de développement durable que rencontrent les petits États insulaires en développement et d'examiner les stratégies permettant de remédier à ces problèmes.

A. Forum politique de haut niveau pour le développement durable

98. Afin de faire figurer les questions intéressant les petits États insulaires en développement dans le débat d'ensemble de la communauté internationale sur le développement durable, l'Assemblée générale, dans sa résolution sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau sur le développement durable (résolution 67/290), a placé les problèmes de développement durable que rencontrent les pays les plus vulnérables parmi les priorités du forum. Elle y énonce en effet que « lors des réunions du forum, suffisamment de temps sera consacré à l'examen des problèmes de développement durable auxquels se heurtent les pays en développement, y compris les plus vulnérables d'entre eux, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires, les pays sans littoral et les pays africains, l'objectif étant de renforcer la mobilisation et de donner suite aux engagements pris ».

99. En application de ces dispositions, le forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, a consacré une séance extraordinaire aux petits États insulaires en développement lors de sa réunion de 2014. Le thème général de la réunion était « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable ». La réunion sur les petits États insulaires en développement avait pour objet la promotion de partenariats véritables et durables à l'échelle mondiale.

100. Le débat a porté essentiellement sur la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement et les moyens de remédier, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, aux difficultés qui leur sont propres, sur la contribution de partenariats véritables et durables au développement durable de ces États, sur la mise en œuvre du document final de la troisième Conférence internationale et sur l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement. Parmi les délégués se trouvaient la Ministre des finances de Cabo Verde, l'Envoyée spéciale du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande et des représentants de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et du Consortium des universités des petits États insulaires; des représentants du Gouvernement samoan et un représentant des grands groupes répondaient aux questions posées.

101. Les discussions menées au sein du forum politique de haut niveau sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement ont contribué à faire une place à ces questions dans le débat plus large sur le développement durable, à ouvrir la voie aux préparatifs de la troisième Conférence internationale, et à veiller à ce que ces questions soient examinées dans le cadre plus général du dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015.

B. Petits États insulaires en développement et objectifs de développement durable

102. Certaines questions intéressant les petits États insulaires en développement ont également été examinées dans le cadre du débat plus large sur les objectifs de développement durable. Il a été admis que si les objectifs de développement durable répondaient aux préoccupations de tous les États de la communauté internationale, la situation particulière des petits États insulaires en développement méritait d'être examinée.

103. Les petits États insulaires en développement ont exprimé leurs besoins et préoccupations en ce qui concerne les questions indissociables du climat, de la terre, de l'énergie, de l'eau et du développement. Il a été noté que, dans certains petits États insulaires en développement, les effets des changements climatiques étaient déjà une réalité, notamment sur les plans de la terre, de l'énergie et de l'eau.

104. L'étude de cas concernant Maurice, qui figure dans le rapport mondial type sur le développement durable, a contribué à mettre en lumière les défis auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement ainsi que les possibilités qu'offre une approche intégrée du développement durable, et montré comment la

situation propre aux petits États insulaires en développement pourrait devenir un phénomène planétaire⁵.

105. Bien que les objectifs de développement durable soient tous très importants pour les petits États insulaires en développement, ceux qui concernent la lutte contre les changements climatiques et les océans, les mers et les ressources marines ont été considérés comme essentiels pour un grand nombre d'entre eux. Le fait que les objectifs de développement durable répondent aux préoccupations de ces États traduit l'attention que la communauté mondiale porte à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et du document final de la troisième Conférence internationale dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

VI. Conclusion

106. Le développement durable des petits États insulaires en développement demeure au cœur des préoccupations de la communauté internationale et du système des Nations Unies. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé la situation particulière des petits États insulaires en développement, et les préparatifs de la troisième Conférence internationale ont mis en lumière nombre des difficultés auxquelles ces pays se heurtent. Toutefois, ces États ont également l'occasion de remédier à ces difficultés et de parvenir au développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. La troisième Conférence internationale et le document final adopté à son issue faciliteront ce processus.

107. Le projet de document final de la troisième Conférence internationale énonce les mesures que les États Membres et le système des Nations Unies devront appliquer au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale s'ils veulent contribuer à la mise en œuvre des textes issus de la Conférence. Les travaux de la soixante-neuvième session et les délibérations concernant le programme de développement pour l'après-2015 peuvent être l'occasion de répondre aux priorités des petits États insulaires en développement à mesure qu'ils progressent vers un avenir moins précaire.

108. L'élaboration d'une stratégie plus globale destinée à assurer le développement durable des petits États insulaires en développement par l'intermédiaire de partenariats véritables et durables sera envisagée dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

⁵ On trouvera plus de renseignements dans le rapport du Secrétaire général sur les options concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable (E/2014/87) et le rapport mondial type sur le développement durable, disponible à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1621>.